

Date de dépôt : 5 janvier 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la protection du petit parc rue Sautter / CMU

Rapport de majorité de M^{me} Béatrice Hirsch (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Sylvia Leuenberger (page 5)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1673 lors de ses séances du 27 octobre et 10 novembre 2008, sous la présidence fort appréciée de M. Frédéric Hohl. Les procès-verbaux ont été tenus avec rigueur et précision par M. Christophe Vuilleumier.

Audition de M^{me} Bianca Bellelli Crespi et de M^{me} Nadia Salomon, pétitionnaires

M^{me} Bellelli nous explique tout d'abord que le but de cette pétition est de sauver le petit parc qui borde la rue Sautter, dans la partie entre la rue Lombard et l'avenue de Champel. En effet, il est prévu de le détruire en raison des travaux d'agrandissement du CMU. Ce parc est un lieu convivial, notamment pour les étudiants et les aînés. Il comporte de nombreuses espèces d'arbres, dont certaines sont protégées, tels les cèdres du Liban. Quelques

arbres sont même centenaires. Ce parc renferme également un biotope, dans lequel vivent de petits mammifères et de nombreux oiseaux.

Les pétitionnaires estiment qu'il serait fort dommageable pour la qualité de vie dans ce quartier de détruire ce parc. Elles estiment que l'on pourrait modifier les plans d'architecture afin d'englober ce parc dans l'extension du CMU. De plus, l'esplanade en béton telle que prévue dans les plans ressemblerait fort à l'esplanade déjà existante, de l'autre côté du CMU, sur laquelle personne ne se tient.

Ce parc, quoique fort petit, est fréquenté par beaucoup de monde, et pas seulement par les habitants du quartier. Il appartient à l'Etat et est ouvert au public.

Les pétitionnaires mentionnent également un problème récent de déprédations dans le parc (coups de hache contre un des arbres centenaires). Elles ajoutent qu'une plainte a été déposée suite à cela.

Répondant à une question d'un commissaire, M^{me} Bellelli reconnaît avoir laissé passer les délais de recours par inadvertance. Elle rappelle également l'importance du projet du CEVA dans le quartier, dont le chantier va supprimer quantité d'arbres. Les pétitionnaires ne comprennent pas non plus pourquoi il est envisagé de couper ces arbres bien avant que les travaux ne commencent réellement.

Audition de M. Dominik Meyer, chef de projet de l'office des bâtiments, DCTI, et M. Pernet, du bureau Henchoz

M. Meyer nous signale que cette parcelle a fait l'objet d'un constat de nature non forestière. Concernant les demandes d'autorisation, notamment d'abattage, elles ont été demandées et obtenues en 2007 et il nous explique qu'un montant de 150 000 F est prévu pour compenser ces abattages.

M. Pernet nous fait un bref aperçu de l'état des arbres dans ce parc. Il signale que sur les 360 arbres existants, environ 60% sont malades. Parmi les arbres centenaires, seul un ou deux ont de l'avenir, les autres étant en trop mauvais état. Le développement de la végétation dans ce parc s'est fait de manière spontanée, sans aucune réelle gestion. Il est prévu de revaloriser la coulisse verte le long de la rue Sautter. Il est également prévu de mettre des arbres le long de l'avenue de Champel et d'en avoir également sur la toiture. Il est en outre prévu de garder environ 25% des arbres existants.

M. Meyer précise que l'agrandissement du parking Lombard n'aura aucun impact sur ces arbres. Il ajoute qu'il n'est pas question de toucher un arbre avant que le chantier ne commence. Il reconnaît que cette parcelle aurait eu besoin d'un entretien plus régulier, afin de ne pas être laissée à

l'abandon. A une question d'un commissaire, il répond qu'il n'est plus possible de modifier les plans d'agrandissement du CMU afin d'y intégrer certains arbres. Il rappelle que le processus pour tenter de minimiser les impacts a déjà été très long.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral estime que tout a été fait dans les règles de l'art. Il estime que le projet a déjà pris assez de retard. Il pense également que les pétitionnaires ont réagi trop tard.

Une commissaire socialiste nous fait part de ses doutes concernant les constats de nature forestière. Elle estime qu'ils sont à géométrie variable.

Un autre commissaire socialiste reconnaît que le lieu est sauvage et qu'il aurait fallu l'entretenir. Il estime qu'il ne s'agit pas vraiment d'un parc. Mais il désire quand même favoriser la nature en ville et il estime qu'il faudrait un statut pour ces lieux sauvages en milieu urbain afin de mieux les protéger.

D'autres commissaires (PDC, Radicaux, MCG) ont l'impression que l'on a tenu compte de la nature, que les arbres ont été respectés et rappellent qu'environ 25% de la végétation sera conservée. Ils soulignent par ailleurs l'importance de l'extension du CMU et trouveraient dommageable que l'on n'aille pas de l'avant avec ce projet.

Les Verts estiment qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin de le rendre attentif à la préservation des arbres dans de prochains projets et de favoriser le concept de la nature en ville.

Un commissaire socialiste suggère de donner un signal au Conseil d'Etat pour que le plan directeur cantonal tienne compte des éléments naturels en ville.

Finalement, le renvoi au Conseil d'Etat est refusé par 7 non (2 PDC, 3 L, 1 R, 1 MCG) et 4 oui (2 Ve, 2 S).

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil à titre d'information est accepté par :

7 oui (2 PDC, 3 L, 1 R, 1 MCG)

4 non (2 Ve, 2 S)

La majorité de la Commission des pétitions vous recommande donc de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1673)

pour la protection du petit parc rue Sautter / CMU

Le petit parc situé entre la rue Sautter et le CMU est voué à la destruction en raison des travaux d'agrandissement du CMU qui débiteront à l'automne 2008.

Ce parc, véritable biotope où les arbres – entre autres des cèdres du Liban et des pins parasols – presque centenaires hébergent depuis des décennies une faune variée constituant aussi un véritable poumon pour les promeneurs des quartiers de Champel, Roseraie et Cluse-Hôpital. Cette végétation permet notamment de purifier l'air pollué par le passage d'une intense circulation de voitures et de cinq lignes de bus.

Les travaux pour le CEVA vont déjà retirer à cette zone – en l'amputant des arbres du Plateau de Champel – une partie importante de sa végétation et de ses promenades puisque la station Hôpital du CEVA est prévue à seulement quelques dizaines de mètres de là.

Dès lors, cet ultime îlot de verdure doit être conservé pour le bien-être de tous les habitants des quartiers de Champel, Roseraie, Cluse-Hôpital.

C'est pourquoi nous demandons formellement à ce que les plans de construction prennent en compte la « nature en ville » – arbres, végétation, promenades – que représente ce parc ou, à défaut, un moratoire de travaux permettant l'établissement de nouveaux plans qui répondent à cette exigence.

N.B. : 827 signatures
Association Petit Parc
M^{me} Bianca Bellelli Crespi
Rue de l'Athénée 22
1205 Genève

Date de dépôt : 2 janvier 2009

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Sylvia Leuenberger

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour réaliser la 6^e étape du bâtiment du CMU, destinée à de la recherche médicale *censée améliorer la santé des gens*, on va abattre près de 300 arbres, alors qu'en milieu urbain les arbres sont un facteur de santé, ce qui rend ce projet d'abattage **TOTALEMENT CONTRADICTOIRE, INADMISSIBLE ET SURTOUT ERRONÉ** en ce qui concerne un aménagement du territoire tenant compte de facteurs tant écologiques, économiques, que sanitaires.

L'argument principal donné par les représentants du DCTI est « *nous allons les replanter* ». Certes, mais les nouveaux arbres seront plus petits car plus jeunes et surtout plantés ailleurs que près de la rue Sautter nécessitant de la végétation. Par ailleurs, on n'augmente pas le nombre d'arbres, on le maintient seulement, alors qu'il faudrait justement planter de plus en plus d'essences végétales, car les arbres contribuent notamment à :

- l'amélioration de la qualité de l'air;
- la protection contre les nuisances sonores et visuelles;
- un habitat pour la faune et la flore;
- une plus-value économique;
- un rôle éducatif et pédagogique.

Il est tout à fait édifiant de citer quelques chiffres tirés du livre *L'arbre en milieu urbain* de Charles-Maternelle Gillig, qui vient d'être publié :

- 100 mètres de large de surface arborée augmente de 50 % l'humidité atmosphérique, ce qui contribue à la formation de vent et qui aère la ville;
- 1 ha de hêtres de plusieurs décennies fixe annuellement 4800 kilos de CO₂;

- 1 seul hêtre de 25 mètres de haut et d'une couronne de 15 mètres peut fixer le CO₂ produit par 800 appartements et une quantité de poussières fines de 0,3 à 1 tonne par hectare et par an.

De plus, le milieu urbain est particulièrement hostile à la survie des arbres. Ils y subissent de nombreuses contraintes. Les replanter est toujours un exercice périlleux.

Il est vrai que le projet d'agrandissement du CMU remonte à plus de vingt ans et qu'à l'époque on ne tenait guère compte des conditions environnementales.

Actuellement, avec les problèmes climatiques, d'excès de CO₂, de pollution atmosphérique, de maladies respiratoires, il est IMPERATIF de revoir tous ces anciens projets et de les rendre compatibles avec un environnement plus sain. En l'occurrence, il faut maintenir un maximum d'arbres aux alentours, dont les cèdres centenaires **protégés**. Diminuer les esplanades d'accès au futur CMU, par exemple, ne devrait pas poser de problèmes. Tout comme ajouter un étage supplémentaire si nécessaire pour diminuer l'emprise au sol et conserver le parc arborisé. Bref, beaucoup de solutions sont possibles, si l'on a le souci de respecter la nature.

Enfin, c'est à cet endroit précis, à la rue Sautter et environs, que les pétitionnaires veulent conserver leur petit coin de verdure.

L'étape 5 a déjà été votée, mais pour l'instant pas encore l'étape 6, ce qui fait que des modifications seraient encore possible. D'où l'objet de ce rapport de minorité.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous invite à **renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat**, afin que celui-ci intervienne pour présenter un projet qui tienne compte d'une arborisation de qualité, afin de garder son rôle de poumon de verdure pour les trois quartiers concernés et saturés de trafic routier polluant.